

Luxembourg, le 25 juin 2024

AVIS AUX ADHERENTS SECULINE

Mise à jour des code refus MATRET à partir du 1^{er} juillet 2024

A partir du 1^{er} juillet 2024, les demandes de matricule (DEMMAT) pour ressortissants **hors EU, EEE et Suisse**, seront traitées comme suit :

- Si le matricule du ressortissant du pays **hors EU, EEE et Suisse** existe, le matricule sera communiqué, comme d'habitude, au déclarant par fichier de retour MATASS.
- Si aucun matricule pour le ressortissant du pays **hors EU, EEE et Suisse** n'existe, le **code refus 17** (voir le détail dans le tableau ci-dessous) sera envoyé au déclarant par fichier de retour MATRET.

En effet, **pour les ressortissants hors EU, EEE et Suisse, les matricules sont créés par la Direction générale de l'Immigration** au début de la procédure de demande d'autorisation de séjour ou de travail. Cette procédure est à initier par le ressortissant **hors EU, EEE et Suisse** (ci-après « le demandeur ») qui souhaite travailler en tant que résident ou frontalier au Luxembourg. Les informations sur la procédure de demande d'autorisation de séjour ou de travail sont disponibles sur le site suivant : <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/immigration.html>

Les demandes de matricule (DEMMAT) pour ressortissants EU, EEE et Suisse continuent à être traitées comme d'habitude par le Centre commun de la sécurité sociale (création et communication).

Par ailleurs, des modifications auront lieu au niveau de certains autres codes refus. Le résumé ci-dessous reprend toutes les nouveautés applicables à **partir du 1^{er} juillet 2024** :

	Ancien libellé du code refus jusqu'au 30 juin 2024	Nouveau libellé du code refus à partir du 1^{er} juillet 2024
Code refus 2	La pièce d'identité CARTID.jpg correspondante est illisible/est de qualité insuffisante/doit être en couleur	La pièce d'identité CARTID.jpg correspondante est de qualité insuffisante
Code refus 9	La date de naissance manque/est incorrecte	<i>(supprimé)</i>
Code refus 16	<i>(inexistant)</i>	La pièce d'identité CARTID.jpg doit être en couleur
Code refus 17	<i>(inexistant)</i>	Les demandes de création de matricules pour ressortissants des pays hors EU, EEE et Suisse sont à adresser par l'intéressé à la Direction générale de l'immigration (informations sur la procédure)

La liste complète des codes refus MATRET peut être consultée à la page suivante : <https://ccss.public.lu/fr/seculine/engagement-salarie/matret.html>

Les questions éventuelles à ce sujet peuvent être adressées par email à seculine@secu.lu